

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mardi 20 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DU VERGER Laurence, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, FERRAND Benoît, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERIE Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 8 (CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à KALITA Matthieu, ESSAYAN Martine donne pouvoir à Laurence DU VERGER, HUSSON Serge à BOURGOGNON Henri, MEJAT Yves à JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric à RANC Julien)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 1 (CONTREL Nathalie)

Le secrétariat a été assuré par : PARENTHOEN Yannick

Objet : Affectation du solde de fonctionnement 2022 – Budget Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 8 juin 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230628-D2023-35-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Vu l'exposé en séance présentant les résultats du compte administratif 2022 du budget principal de la Ville ;

Considérant l'excédent de fonctionnement enregistré au compte administratif 2022 (4 758 679,37 €) ;

Considérant la nécessité d'affecter la totalité de cet excédent de la section de fonctionnement 2022 à la section d'investissement de l'exercice 2023 (4 758 679,37 €) via le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **DECIDE** d'affecter la totalité de l'excédent de la section fonctionnement 2022 (4 758 679,37 €) au financement de la section d'investissement 2023, via le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré par :

- **26 voix POUR** ;
- **8 voix CONTRE** (Mesdames **DU VERGER, ESSAYAN, MARGERI** et Messieurs **FERRAND, JOLY, MEJAT, RANC, VERNET**)

Fait et délibéré en séance le : 20 juin 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **28 JUIN 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **28 JUIN 2023**

Pascal CHARMOT

Maire de Tassin la Demi-Lune



Yannick PARENTHOEN
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230628-D2023-35-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Pérabut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46